

Grille de recevabilité autres meublés

Critères obligatoires

Surfaces	<input type="checkbox"/> Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour une personne : 12 m ² <input type="checkbox"/> Surface minimum d'un logement d'une pièce d'habitation pour deux personnes 12 m ² <input type="checkbox"/> Surface chambre (hauteur sous plafond à 1.80 m minimum) : minimum 7 m ² pour 2 personnes + 3 m ² par personne supplémentaire
Aménagement général	<input type="checkbox"/> Les pièces sont séparées de cloisons fixes <input type="checkbox"/> Chaque pièce d'habitation dispose d'ouvrant sur l'extérieur (sinon non comptée dans surfaces habitables) <input type="checkbox"/> Chaque pièce recevant du couchage est équipée d'occultation opaque extérieure (volets roulants, persiennes, etc.) ou intérieure (rideaux, doubles rideaux, etc.) dans chaque pièce recevant du couchage <input type="checkbox"/> Toutes les précautions sont prises pour assurer une isolation acoustique suffisante <input type="checkbox"/> Un système de chauffage est présent dans toutes les pièces (chauffage d'appoint type bain d'huile non recevable) <input type="checkbox"/> Les éclairages électriques sont suffisants et en état de fonctionnement dans toutes les pièces <input type="checkbox"/> Une prise de courant est libre dans chaque pièce d'habitation <input type="checkbox"/> Les placards ou éléments de rangement sont adaptés au logement et à la capacité d'accueil <input type="checkbox"/> Présence d'une table et des assises correspondant à la capacité d'accueil <input type="checkbox"/> Si présence d'un séjour, il doit être occupé d'une table basse, d'un canapé ou fauteuil(s) (places assises correspondant à la capacité d'accueil) <input type="checkbox"/> Mise à disposition d'un étendoir à linge et des ustensiles de ménage appropriés (balai, seau, pelle, serpillière, aspirateur si moquette, fer à repasser, table à repasser ou molleton) <input type="checkbox"/> Propreté irréprochable et parfait état du mobilier, des sols, plafonds, murs intérieurs et extérieurs ...
Chambre(s)	<input type="checkbox"/> La dimension des lits est respectée (80 × 190 pour 1 pers – 140 × 190 pour 2 pers – 130 × 190 toléré en canapé/lit) <input type="checkbox"/> Un traversin ou un oreiller par personne <input type="checkbox"/> Deux couvertures ou une couette par lit <input type="checkbox"/> Matelas protégés par des alaises ou des housses amovibles <input type="checkbox"/> Éclairage indépendant en tête de lit (si lits jumeaux, possibilité chevet et lampe entre les deux couchages) <input type="checkbox"/> Propreté irréprochable et parfait état de la literie, du mobilier, des sols, plafonds, murs...
Sanitaire(s)	<input type="checkbox"/> La salle d'eau est une pièce close, aérée et intérieure au logement <input type="checkbox"/> Patères <input type="checkbox"/> Un lavabo avec eau chaude + une douche ou une baignoire équipée d'une douche <input type="checkbox"/> Ces équipements sont doublés à partir de 7 personnes <input type="checkbox"/> Propreté irréprochable et parfait état des sanitaires, du mobilier, des sols, plafonds, murs...
Cuisine	<input type="checkbox"/> Aération (fenêtre, grille, hotte aspirante ou VMC) <input type="checkbox"/> Évier avec mélangeur ou mitigeur <input type="checkbox"/> La table de cuisson est équipée de 2 feux (jusqu'à 4 pers) 4 feux au-delà (3 si vitrocéramiques ou induction) <input type="checkbox"/> Un mini four jusqu'à 4 personnes – un four à partir de 5 personnes <input type="checkbox"/> Vaisselle non dépareillée et non ébréchée pour le nombre d'occupants (au moins au double de la capacité d'accueil) : verres, assiettes plates, creuses, à dessert, couverts, bols ou équivalent, tasses à café) <input type="checkbox"/> Matériel pour la préparation des repas (1 saladier, 1 plat allant au four, 1 plat de service, 1 plat à tarte, 2 casseroles, 1 poêle, 1 couvercle, 1 tire-bouchon, 1 ouvre-boîtes, 1 paire de ciseaux, 1 couteau à pain, 1 passoire, 1 essoreuse à salade, 1 planche à découper, matériel fruits de mer (pince et curette à crabe, pique à bigorneau) <input type="checkbox"/> Faitout, cuit vapeur ou autocuiseur <input type="checkbox"/> Cafetière électrique <input type="checkbox"/> Réfrigérateur avec compartiment congélateur (100 l pour 2 personnes, 10l.pers supplémentaire) <input type="checkbox"/> Poubelle fermée <input type="checkbox"/> Propreté irréprochable et parfait état de la cuisine, des équipements, du mobilier, des sols, plafonds, murs
Environnement et extérieur	<input type="checkbox"/> Si logement situé au 4 ^e étage et plus : accès par ascenseur <input type="checkbox"/> Emplacement de voiture à proximité
Services	<input type="checkbox"/> Mise à disposition des dépliants et brochures d'informations locales pratiques et touristiques <input type="checkbox"/> Matériel bébé disponible sur demande (lit et chaise)
Développement durable	<input type="checkbox"/> Tri sélectif et affichage des règles de tri et localisation des points de collecte <input type="checkbox"/> Information sur les actions "respect de l'environnement" que peuvent réaliser les clients lors du séjour

Accessibilité - Nuisances – Sécurité

Accès :

L'entrée ne doit pas être commune avec celle des propriétaires
L'accès au logement ne peut se faire par un autre logement, une remise ou un garage
Une pièce d'habitation doit comporter un ouvrant sur l'extérieur

Nuisances :

La location doit être exempte d'odeurs spécifiques permanentes et se situe hors des zones de nuisance visuelle et auditive (exploitation agricoles, routes très fréquentées, voies ferrées, usines, aéroport, etc.)

Sécurité :

Les installations de gaz et d'électricité doivent être en parfait état de fonctionnement et offrent toutes les garanties de sécurité pour les usagers.

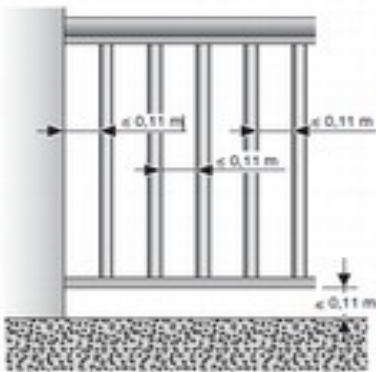
Si table de cuisson ou four à gaz : vérification de la date de validité du tuyau

Toutes les ampoules doivent être couvertes

Tout lieu d'habitation devra être équipé au moins d'un détecteur autonome avertisseur de fumée normalisé (CE-NF EN 14604) au plus tard le 8 mars 2015. Celui-ci doit être installé dans les parties privatives de chaque logement, de préférence dans les couloirs et les dégagements desservant les chambres.

Rampe sécurisée si accès d'une pièce par un escalier de meunier

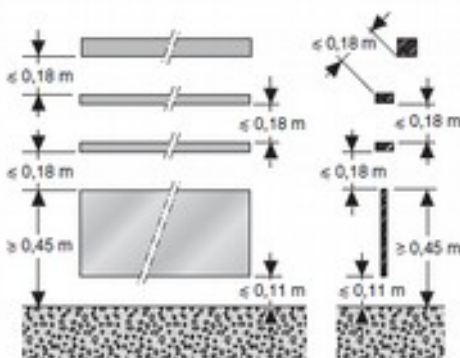
Hauteur de rambarde d'un escalier : 1 m



Espacement entre les vides d'un barreaudage à respecter pour les rampes d'escalier

Espacement entre les vides d'un barreaudage vertical

Espacement entre les vides d'un barreaudage horizontal



Barre d'appui obligatoire si hauteur de fenêtre inférieure à 0,90 m à partir du sol

Les piscines doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité normalisé visant à prévenir le risque de noyade